

Zoom (14h / 15h15) : la coopération entre autorités compétentes

Présentation : coopération / perspectives	10'
Questions	
a) Quelle est l'organisation en place dans votre pays?	15'
b) Comment fonctionnent les AC entre elles ?	10'
c) Votre avis sur le changement de l'autorité compétente française opéré il y a 2 ans ?	10'
d) Vers quoi tendons-nous à aller / quelles perspectives?	10'
Echanges avec la salle	20'



Zoom (14h / 15h15) : la coopération entre autorités compétentes



LU : Mme Sandra FLAMMANG
M. Brian MEDER



CH : - GESDEC : Mme Laure MULLER
M. Jacques MARTELAIN
- OFEV : M. André HAUSER



BE : M. Fabien PIRON (SPW)



PNTTD : Mmes Virginie GARREAU et
Christine VIGNON
Animateur : Mme Christine JAUJARD

Zoom sur la coopération entre autorités compétentes dans le cadre du règlement européen 1013/2006

- L'importance de la coopération entre autorités compétentes dans le cadre du règlement 1013/2006
- Les conditions d'une coopération réussie entre autorités compétentes



L'importance de la coopération entre autorités compétentes dans le cadre du règlement européen 1013/2006

- Le domaine des transferts transfrontaliers de déchets implique par nature des interactions fortes entre les AC concernées
- gouverné par les principes juridiques de l'égalité souveraine des Etats,
- dont les caractéristiques (complexité, technicité) accroissent le besoin de coopération



Les conditions d'une coopération réussie entre autorités compétentes

- Une coopération reposant sur des échanges efficaces
- Une coopération nécessitant parfois d'être accentuée dans certains domaines



FIN



Merci de votre attention



Zoom (14h / 15h15) : la coopération entre autorités compétentes



LU : Mme Sandra FLAMMANG
M. Brian MEDER



CH : - GESDEC : Mme Laure MULLER
M. Jacques MARTELAIN
- OFEV : M. André HAUSER



BE : M. Fabien PIRON (SPW)



PNTTD : Mmes Virginie GARREAU et
Christine VIGNON
Animateur : Mme Christine JAUJARD